

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 20 octobre 2003

Présents

Frank BARON (*départ avant la fin de la séance, procuration à Gilles LE CHATELIER*), Marie-Christine LABROUSSE, Gilles LE CHATELIER, James Mc CEARNEY.

Laurent de MONNERON, Arnaud ROHMER, François SEROT ALMERAS LATOUR.

Absents ou excusés

David ABIKER (procuration à Marie-Christine LABROUSSE), Nicolas DAHAN, Erhard FRIEDBERG (Procuration à James Mc CEARNEY), Christian LEQUESNE.

Alexandre CLEMENT, Andréa JIMENEZ SORIANO, Laurent MAFFEIS, Lisa PICHENY, Caroline RICCI.

Assistaient à la séance

M. Richard DESCOINGS	directeur,
M. Stéphane AUZANNEAU	directeur de la scolarité,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la communication,
M. Gérard MONCHICOURT	directeur du restaurant Mabillon,
M. DUROX	directeur adjoint du CROUS de Paris,
M. Nicolas PICHOU	ancien président de l'Association sportive (2002-2003),
M. Jean-François BRUNET	président du bureau des élèves,
M. Philippe JOUVET	ancien secrétaire général du bureau des élèves,
M. Adrien HIVERT de TERMONT	président de Sciences Po Conseil,
M. Mathieu RINGOT	secrétaire général de Sciences Po Conseil.

*

* *

I. Audition de l'Association sportive de Sciences Po (rapport financier)	p. 3
II. Audition du CROUS	p. 4
III. Audition du BDE (quitus et nouveau programme)	p. 5
IV. Audition de Sciences Po Conseil (quitus et nouveau programme)	p. 10
V. Processus et calendrier de la reconnaissance des groupements	P. 13
VI. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 16 juin 2003	p. 13
VII. Echange d'informations sur des questions diverses	p. 13

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2003

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence d'Arnaud Rohmer.

Richard DESCOINGS rappelle qu'il avait adressé aux membres de la Commission paritaire pour information les documents sur la situation budgétaire de Sciences Po et sur le projet de réforme des droits de scolarité qu'il avait envoyés au Conseil de Direction de l'IEP et au Conseil d'Administration de la FNSP. Il lui paraissait souhaitable que les membres de la Commission paritaire, même si celle-ci n'a pas compétence pour se prononcer sur cette question, soient informés en même temps que les membres du Conseil de Direction et du Conseil d'Administration. Le projet de résolution sur les droits de scolarité reprend les conclusions de la Commission Fitoussi, en suivant un certain nombre de principes. Le premier est de faire en sorte que l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur sélectif soit plus effective qu'elle ne l'est aujourd'hui, pour que la très grande majorité de la population française soit assurée de pouvoir payer des études à Sciences Po, puisque les droits de scolarité, commençant à un niveau plus bas que le niveau actuel, ne seraient acquittés que par les élèves appartenant à des familles dont les revenus se situent aux deux derniers déciles de l'échelle des revenus en France. L'effectivité de l'égalité d'accès n'est pas seulement la gratuité des droits de scolarité, mais aussi la possibilité concrète de suivre des études, ce qui rend nécessaire une augmentation massive des bourses des étudiants en ayant besoin, qu'ils soient français ou étrangers, et qu'il s'agisse de bourses financées par le CROUS ou de bourses financées par Sciences Po. Il est prévu d'augmenter de 50 % le montant de toutes les bourses. C'est légitime, la charge de travail des étudiants de Sciences Po étant très importante. Il est en outre souhaitable qu'ils puissent conserver du temps pour des activités associatives, syndicales ou culturelles, ou d'autres activités en dehors de Sciences Po. Mais il leur est très difficile de travailler en parallèle pour financer leurs études. C'est pourquoi, en plus de l'augmentation des bourses, il est prévu de faciliter l'accès au logement, à terme par la construction d'une résidence universitaire, et dans l'immédiat en trouvant un moyen pour que Sciences Po puisse se porter caution lorsque les étudiants doivent louer un logement et en créant un service mettant en relation ceux qui proposent des logements et les étudiants cherchant à se loger.

Le deuxième principe est le caractère progressif des droits de scolarité, avec six paliers, afin de tenir compte de la réalité du pouvoir d'achat des familles concernées. Pour tenir compte de ce pouvoir d'achat réel, il faut apprécier les charges de famille. Enfin, la commission a retenu un principe de modération. Même pour les ménages qui ont les revenus les plus élevés, supérieurs à 125 000 euros nets par an, soit 2 % des ménages français, les droits de scolarité sont très inférieurs à ceux des établissements privés en France et des grandes universités internationales.

Ces mesures seront proposées au Conseil de Direction de l'IEP et au Conseil d'Administration de la FNSP. En ce qui concerne l'utilisation tirée de ces droits supplémentaires, il s'agira notamment de la construction d'une résidence universitaire, qui est en négociation avec la Cité internationale universitaire de Paris. Par ailleurs, Sciences Po a besoin d'espace supplémentaire. Cela devient un impératif physique, un impératif de sécurité et un impératif en termes de qualité des conditions d'étude. Si on ne veut pas diviser par deux le taux de sélection à l'entrée à Sciences Po, si on veut simplement, dans les années à venir, maintenir un nombre de nouveaux entrants à Sciences Po identique à celui de 2002-2003, qui correspond déjà à un taux de sélection sévère, il faut pouvoir accueillir à la rentrée 2006 environ 7000 étudiants. Sinon, les taux de sélection deviendront impossibles. Ils sont déjà à un peu moins de 5 % pour l'entrée en 1^{ère} année. S'ils sont divisés par

deux, cela sera excessivement sévère. Les études du CEVIPOF sur les biais qui peuvent toucher aux différentes procédures de sélection à l'entrée à Sciences Po montrent que c'est le ratio du nombre d'admis sur le nombre de candidats qui a l'effet social le plus marqué. Plus ce ratio est faible, moins on a droit à l'erreur. On maximise donc les préparations au concours en dehors de l'école ou du lycée, ce qui n'est pas accessible à tout le monde.

La commission Fitoussi a examiné les questions juridiques soulevées par ces propositions de manière précise. Bernard Stirn y a participé à titre personnel, sans pouvoir engager l'institution dont il fait partie, mais avec un regard contentieux tout particulier. Il est ainsi indiqué dans le dossier que le vice-président du Conseil d'Etat, membre du Conseil d'Administration de la FNSP, a procédé à un examen juridique des modalités du dispositif proposé.

Par ailleurs, Richard Descoings indique qu'il devra partir avant la fin de la séance, et qu'il souhaite donc répondre maintenant à ceux qui, lors de la séance précédente, se demandaient ce que fait Sciences Po en termes de coopération internationale dans le Moyen-Orient et la Méditerranée. Sciences Po a un grand projet consistant à créer une chaire consacrée au Moyen-Orient et à la Méditerranée, qui sera placée sous la direction scientifique de Gilles Kepel. Ce sera un ensemble coordonné de formation initiale, de formation continue, de recherche fondamentale et appliquée, de centre de ressources documentaires et de valorisation de la recherche. Certains s'étaient également préoccupés de savoir ce qui était fait avec les universités israéliennes. Sciences Po vient de passer un accord de recherche avec l'université de Tel-Aviv. Cet accord fonctionne déjà, puisque deux premières journées de travail entre les deux établissements seront organisées le 22 octobre au CERI. A l'issue de la première journée, il y aura un dîner avec les chercheurs et les enseignants-chercheurs de l'université de Tel-Aviv et ceux de Sciences Po, auquel participeront Dominique de Villepin et Christian Poncelet.

I. AUDITION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE SCIENCES PO (RAPPORT FINANCIER)

a) Exposé, questions et observations

Nicolas PICHOU indique qu'il se présente de nouveau devant la Commission paritaire parce que lors de la dernière réunion, le rapport financier de l'AS avait été remis en séance et que la Commission paritaire n'avait pas eu le temps de l'examiner. Il ne reprendra pas l'exposé du trésorier de l'AS, qui figure au procès-verbal de la dernière Commission paritaire. Il est prêt à répondre aux questions sur les comptes de l'Association sportive.

Marie-Christine LABROUSSE rappelle qu'on lui avait demandé d'examiner les comptes de l'AS avant la réunion d'aujourd'hui. Elle a constaté un grand progrès par rapport aux comptes de l'année précédente, qui étaient eux-mêmes en progrès par rapport à ceux de l'année antérieure, notamment sur le plan de la forme. Une des difficultés qui revient régulièrement lors de la passation de témoin entre deux équipes concerne les factures non acquittées par la gestion précédente. L'ancienne équipe avait la mauvaise habitude de laisser à la nouvelle équipe le soin de régler sur son propre budget les dépenses engagées par l'équipe précédente. En ce qui concerne la gestion 2002-2003, ce problème a été éliminé puisque l'association a présenté des comptes avec les dépenses engagées sur le compte. En dépit de cela, un bénéfice apparaît au compte de résultat, ce qui est encourageant. Plus généralement, le total des activités en termes de coûts et de recettes a légèrement baissé par rapport à l'année précédente.

Nicolas PICHOU explique que l'AS a délocalisé les activités qui lui coûtaient cher des infrastructures privées vers les infrastructures de la Mairie de Paris, dont le coût est considérablement moins élevé.

Marie-Christine LABROUSSE constate qu'il s'agit d'une gestion rigoureuse et correcte sur le plan comptable.

Nicolas PICHOU ajoute que le seul engagement concerne les installations sportives, pour lesquelles les factures ne sont pas émises au moment de la clôture de l'exercice. Le bureau de l'AS a préféré les marquer dans les engagements, même si elles ont été acquittées en septembre, au moment du renouvellement des autres installations.

Marie-Christine LABROUSSE répond que c'est normal. Il ne serait pas normal de ne pas les mentionner, ce qui donnerait une fausse idée des dépenses.

James Mc CEARNEY demande si ces factures sont provisionnées.

Nicolas PICHOU répond par l'affirmative. Au moment où l'AS loue des installations sportives, elle sait qu'elles coûteront tant d'euros par heure. Les responsables du bureau de l'association font le total des heures de location et mettent de côté de l'argent sur le compte de l'AS pour payer les factures quand elles arrivent. Selon les installations, les factures sont mensuelles, trimestrielles ou semestrielles. Puisqu'il s'agit d'un poste fixe qui doit être payé, ces factures sont provisionnées dès l'entrée des sommes versées pour le 1^{er} semestre.

b) Vote

Le quitus financier de l'Association sportive est voté à l'unanimité.

II. AUDITION DU CROUS

a) Exposé

Christian DUROX indique qu'il a préparé un dossier qui comporte la liste des produits vendus dans les cafétérias ainsi que leurs tarifs. Ces tarifs sont votés par le Conseil d'Administration du CROUS de Paris. Le deuxième document a valeur statistique. Il en ressort que l'activité la plus importante dans les cafétérias de Sciences Po a lieu en mars, suivi de près par octobre et novembre. En ce qui concerne la répartition des activités entre les deux cafétérias, on voit que la cafétéria du 27 rue Saint-Guillaume a eu un succès immédiat dès son ouverture. Le document indique également la répartition entre les types de vente, distribution automatique ou vente au comptoir, ainsi que la répartition entre les boissons et les denrées. On voit que les ventes de la cafétéria de la rue des Saints-Pères représentent un tiers des ventes de la rue Saint-Guillaume, qui a ouvert en janvier 2002 et dont le succès a rendu nécessaire le recrutement de personnel supplémentaire. Les demandes qui avaient été présentées l'an dernier par les élus étudiants en matières de prestation ont été satisfaites par le CROUS.

Gérard MONCHICOURT rappelle que les étudiants demandaient d'abord qu'un panier repas puisse être acheté avec le ticket CROUS. Il s'en vend une cinquantaine par jour en échange de tickets et une vingtaine payés en numéraire. Cette année, l'offre a été étendue en proposant un deuxième panier-repas dont le prix est plus élevé que le montant du ticket CROUS, mais qui comporte des prestations améliorées, surtout des sandwiches à base de crudités, qui étaient demandés par les étudiants. Il ajoute que s'il y a d'autres demandes des étudiants, il est là pour les recueillir et tenter de les satisfaire.

Christian DUROX indique que le CROUS avait reçu un courrier demandant que des plats chauds soient proposés dans les cafétérias. Les installations ne permettent pas d'en proposer, pour des raisons de sécurité des locaux et de matériel, puisqu'il n'y a pas de cuisine. Ce n'est pas un restaurant universitaire ou une cantine d'entreprise. Le restaurant universitaire Mabillon est relativement proche de Sciences Po, ainsi que, depuis deux ou trois ans, le restaurant Mazet, qui a modernisé le type de prestations offertes par les restaurants universitaires du CROUS. Ces restaurants sont la seule solution pour avoir régulièrement des repas équilibrés. Une cafétéria permet de respecter un certain équilibre alimentaire, mais pas forcément aussi bien et pas forcément au même prix qu'un restaurant universitaire classique, qui est subventionné par l'Etat par l'intermédiaire du CROUS, alors que les cafétérias ne le sont pas.

Gérard MONCHICOURT ajoute que les cafétérias proposent également des soupes, qui avaient été demandées par les étudiants. Il s'en vend environ quinze à vingt par jour.

b) Questions et observations

Marie-Christine LABROUSSE demande à monsieur Durox si, en termes de fréquentation par rapport aux locaux et au regard de son expérience, il pense que la cafétéria est bien utilisée. Elle souhaite savoir s'il y a des ratios par étudiant.

Christian DUROX répond que pour le CROUS de Paris, les deux cafétérias de Sciences Po sont un site important par rapport à d'autres cafétérias et d'autres implantations dans des universités. En ce qui concerne le nombre d'étudiants en présence simultanée, la présence des étudiants à Sciences Po est importante. Il y a donc un taux de pénétration important, mais il n'a pas de statistiques à communiquer. Il est certain qu'une faculté de sciences ou de lettres aura beaucoup plus d'étudiants inscrits, mais ils ne sont pas forcément présents de manière simultanée. Une cafétéria implantée dans une telle université peut avoir une activité moins importante qu'à Sciences Po, alors même qu'il y a un potentiel étudiant plus important. C'est dans les sites où la présence étudiante est obligatoire qu'il y a le taux de couverture le plus important par rapport aux étudiants inscrits.

Gérard MONCHICOURT rappelle que des élus étudiants avaient demandé que l'on étende le temps d'ouverture de la cafétéria, ce qui a été fait. La cafétéria de la rue Saint-Guillaume ferme maintenant à 18 heures et reste très fréquentée jusqu'à la fermeture.

Richard DESCOINGS réitère ses remerciements au CROUS pour l'ouverture de la nouvelle cafétéria, qui a été une grosse opération. L'Etat, la Ville de Paris et le CROUS avaient co-financé la transformation du gymnase en cafétéria. Cela avait d'ailleurs été l'occasion de lancer un plan global de la restauration étudiante. Il tient également à remercier le CROUS et ses représentants de leur écoute vis-à-vis du monde des élèves. La Commission paritaire peut voir que d'une année sur l'autre, la quasi totalité des demandes exprimées ont été satisfaites. C'est un exemple remarquable d'une bonne coopération entre un établissement universitaire et le CROUS.

Arnaud ROHMER remercie, au nom de la Commission paritaire, les représentants du CROUS d'être venus et d'être si disponibles envers les étudiants.

III. AUDITION DU BDE (QUITUS ET NOUVEAU PROGRAMME)

a) Exposé

Philippe JOUVET prie la Commission paritaire d'excuser l'absence du président de l'équipe 2002 du BDE, Jérôme Batout, en stage à l'étranger, ainsi que du vice-président. C'est donc lui, en tant que secrétaire général de l'équipe 2002, qui présentera le bilan moral et financier du BDE. En ce qui concerne le bilan moral, il souligne qu'en 2002, l'équipe du BDE a été élargie à des membres de différents pays, qui représentent bien la population de Sciences Po. Cette année, les statuts ont été révisés pour permettre à chaque étudiant de Sciences Po de devenir membre de droit de l'association, ce qui permet d'élargir la population qui vote lors du renouvellement du Conseil d'Administration. Cela a été le cas cette année, avec un taux de participation remarquable. Les nouveaux statuts ont créé un conseil de surveillance, afin de mieux gérer les problèmes internes de l'association. Ce conseil des anciens présidents et vice-présidents devrait faciliter la gestion du BDE. Le nombre d'adhérents a augmenté, puisque 1100 adhérents environ ont cotisé au BDE en 2002. De manière générale, les voyages d'intégration et les soirées qui ont eu lieu en 2002-2003 ont été des réussites. Les soirées n'ont connu aucun échec commercial. La création du retour du jeudi, un événement hebdomadaire qui a connu un début difficile, mais qui a attiré beaucoup de gens et a servi de vitrine à plusieurs associations, est également une réussite. L'un des événements les plus importants pour le BDE a été la journée de conférences sur l'Irak après la guerre, qui a connu un grand succès auprès des étudiants et

a permis au BDE d'élargir son champ d'intervention. Le troisième événement traditionnel du BDE est la journée humanitaire qui a connu une dimension exceptionnelle cette année avec les journées Gaïa. Dans le passif de ce bilan moral, deux événements traditionnels n'ont pas très bien marché cette année. Il s'agit de la Journée Dédicaces et de la Semaine des Arts. Il faut mener une réflexion de fond sur ces événements. Il faudrait peut-être penser à créer une association s'occupant spécifiquement de ces journées, afin d'avoir un suivi sur plusieurs années et de bien préparer ces événements, ce qui a été rendu difficile par l'extension des missions du BDE. Il est nécessaire de recentrer les activités de celui-ci sur l'assistance et l'intégration des étudiants.

En ce qui concerne le bilan financier, le résultat net de cette année est positif, à hauteur de 21 542 euros. Cela a donc été une année rentable pour le BDE. Le bilan moral et financier a été voté à l'unanimité par l'assemblée générale des membres du BDE.

b) Questions et observations

Adrien HIVERT de TERMONT indique qu'en ce qui concerne le rôle du BDE dans la Semaine des Arts, un Bureau des Arts doit être créé cette année et devrait jouer un certain rôle dans la Semaine des Arts. Il faudra réfléchir à la relation entre le BDE et le Bureau des Arts pour la préparation de la Semaine des Arts.

Arnaud ROHMER répond que le Bureau des Arts n'a pas encore une existence officielle. Il pense que la Commission paritaire aura à se prononcer à la prochaine séance sur les statuts effectifs de cette association, notamment la possibilité ou non pour elle d'obtenir un statut d'association permanente.

Philippe JOUVET fait remarquer que l'équipe 2002 a particulièrement apprécié l'aide de la direction de la communication dans l'organisation du Retour du Jeudi et de la journée de réflexion sur l'Irak après la guerre.

Marie-Christine LABROUSSE n'est pas sûre d'avoir bien compris la réforme des statuts. En principe, pour être membre du BDE, il faut acquitter une cotisation. Dans les statuts, il y a la possibilité d'être gratuitement membre de l'association.

Philippe JOUVET répond que le BDE a établi une distinction entre les membres de droit, qui pourraient participer aux élections et aux assemblées générales, et les membres actifs, qui paient une cotisation et qui ont droit aux services du BDE. Ce dernier s'était rendu compte au fil des années que les élections étaient assez frustrantes dans la mesure où beaucoup d'élèves se sentaient concernés par l'action du BDE mais ne pouvaient pas voter parce qu'ils n'avaient pas payé leur cotisation au début de l'année. La réforme des statuts permet de ne pas les pénaliser pour l'élection du nouveau Conseil d'Administration.

Marie-Christine LABROUSSE demande ce que signifie, à la deuxième page du rapport, « les soirées n'ont cette année connu aucun commercial ».

Philippe JOUVET répond qu'il manque un mot. Les soirées n'ont connu aucun échec commercial : soit elles ont eu un réel succès, soit elles ont au moins atteint l'équilibre financier.

Stéphane AUZANNEAU souhaite donner un conseil concernant les éléments mentionnés dans le passif, notamment la difficulté à faire évoluer différents projets ponctuels pendant l'année. Il suggère d'utiliser un module de formation en ligne à la gestion de projet, intitulé « pack asso », qui permet dès le départ d'intégrer dans le projet l'aspect transmission de la connaissance et du savoir. Ce module se trouve sur le site de Sciences Po, dans la page consacrée aux projets collectifs et dans celle consacrée aux associations étudiantes.

Marie-Christine LABROUSSE constate qu'il y a bien des créances léguées dans les comptes, ce qui est important. Mais elle n'a pas vu de charges léguées. Elle demande s'il y a des sommes engagées dans les résultats 2002-2003 qui n'ont pas été réglées et que la nouvelle équipe aura à régler.

Jean-François BRUNET répond qu'il y a eu deux factures, dont l'une due à la Croix-Rouge depuis quatre ans et qui a été réglée. A part cela, il n'y a rien eu.

Philippe JOUVET ajoute que cette facture était due à un intervenant lors d'un gala au profit de la Croix-Rouge. Cela montre que le conseil de surveillance est une bonne idée. Il permet d'avoir un suivi d'année en année sur ce qui se passe réellement au sein de l'association.

Marie-Christine LABROUSSE se souvient qu'il y avait eu un contrôle fiscal.

Jean-François BRUNET répond qu'il y en avait eu un sur l'année 2001-2002.

Marie-Christine LABROUSSE constate qu'il y a eu un redressement fiscal de 150 euros. Elle demande s'il concernait la TVA.

Jean-François BRUNET répond qu'il portait sur le déficit des comptes du BDE en 2001. Dans le rapport remis aux membres de la Commission paritaire, il y a une réflexion sur ce que devraient être les finances du BDE. L'association doit-elle constituer une cagnotte pour un gros événement ou, avec la pluralité de ses interventions, doit-elle simplement viser à l'équilibre ? Il est peut-être préférable d'avoir moins de sécurité financière et d'intervenir davantage.

Marie-Christine LABROUSSE demande si le BDE est assujéti à la TVA.

Jean-François BRUNET répond par l'affirmative. Le BDE pourrait éventuellement changer de statuts, mais cela impliquerait un contrôle sur plusieurs années.

Marie-Christine LABROUSSE demande si la TVA est également perçue sur les subventions.

Jean-François BRUNET répond par l'affirmative.

Arnaud ROHMER propose de voter sur le quitus moral et le quitus financier avant la présentation du programme de la nouvelle équipe.

c) Vote

Le quitus moral et le quitus financier sont votés à l'unanimité.

Jean-François BRUNET présente le programme du BDE pour 2003-2004. Il rappelle que ce bureau a été élu après la première élection permettant à tous les étudiants du BDE de participer. Les étudiants se sentent plus impliqués dans le BDE, ce qui s'est ressenti au niveau des adhésions, qui ont déjà atteint 1200 étudiants, soit leur niveau de l'année dernière, avant le week-end d'intégration qui devrait attirer plus d'adhérents. Le BDE espère avoir 2000 adhérents cette année. Le président du BDE tient à remercier l'équipe précédente, qui a laissé des comptes sains. Cela est particulièrement important en début d'année, lorsque beaucoup d'argent doit être mobilisé, notamment pour payer les week-ends d'intégration. Ceux-ci doivent être payés à l'avance à l'entreprise qui les organise, les chèques des étudiants participant au week-end n'arrivant que plus tard. En ce qui concerne le programme de l'année, le BDE va mettre l'accent sur l'accueil des étudiants étrangers. La majorité de la nouvelle équipe du BDE a passé une année à l'étranger, a apprécié l'accueil dans les universités étrangères et souhaite l'adapter à Sciences Po. L'intégration des nouveaux étudiants est une des missions traditionnelles du BDE. Le premier week-end d'intégration, à Barcelone, vient d'avoir lieu et s'est bien passé. La première soirée d'intégration, qui est également un moment important, aura lieu le 22 octobre. Elle devrait regrouper 900 élèves. Le deuxième week-end d'intégration, pour les 1^{ers} cycles, se déroulera en Normandie cette année. Le BDE espère que de nombreux étudiants étrangers y viendront, car il s'agit d'un moment d'échanges important. Le trombinoscope, qui n'avait pas été réalisé depuis plusieurs années, le sera cette année en partenariat avec la direction de la scolarité et la direction de la communication. Lors de leur inscription, les étudiants avaient un formulaire à remplir. Ces formulaires ont été retournés au BDE, qui doit maintenant trouver un imprimeur. Ce trombinoscope devrait être prêt en janvier.

Xavier BRUNSCHVICG demande combien de formulaires ont été retournés.

Jean-François BRUNET répond qu'ils n'ont pas été comptés, mais qu'ils ont été classés par année. Il semble que la grande majorité des étudiants aient répondu et aient envoyé leur photo comme demandé. En ce qui concerne la Semaine des Arts et la Journée Dédicaces, un Bureau des Arts (BDA) est en train de se mettre en place. Le BDE a pris position pour aider à l'émergence de cette association. Le BDE a des accords permettant à ses adhérents d'avoir des places de théâtre et de concert à tarif réduit. Il organise maintenant cela avec le BDA, qui pourra éventuellement avoir une permanence deux jours par semaine au BDE pour distribuer ces places qui sont très appréciées des étudiants. Ce partenariat s'est mis en place avec l'aide de Xavier Brunschvicg, qui avait organisé une réunion entre les deux associations. Parmi les événements importants de l'année, il y aura le gala de Sciences Po, qui n'avait pas été organisé depuis quelques années. Il est prévu qu'il se tienne dans un lieu prestigieux. Le BDE a déjà commencé à contacter les responsables des lieux qui l'intéressent, notamment le président du Conseil d'Administration des Opéras de Paris, monsieur Stirn, qui a été très attentif aux demandes du BDE et mettra l'association en contact avec la personne directement chargée de la location de la salle de l'Opéra Garnier. Le BDE tient vraiment à organiser un événement prestigieux, associant à la fois les élèves actuellement inscrits et les anciens. Cette association entre les anciens élèves et les élèves actuels est un véritable fil rouge dans l'action du BDE cette année, puisqu'un comité d'honneur et de parrainage vient d'être créé. Boutros Boutros-Ghali a accepté d'y participer, ainsi qu'Hélène Carrère d'Encausse, Jean-Cyril Spinetta, Dominique Baudis, Bernard Stirn et Nicolas Seydoux de Clausonne, président de la Société Gaumont. Ce comité permettra au BDE d'offrir des services en plus aux étudiants, notamment d'organiser des rencontres. Ainsi, Monsieur Seydoux serait prêt à intervenir à Sciences Po pour un débat sur la protection de la propriété intellectuelle. Par ailleurs, le BDE poursuivra ses services traditionnels, comme la vente de journaux à prix réduit et le fichier logements en ligne, qui est très utile aux étudiants. Les Retours du Jeudi seront poursuivis et intensifiés. Le premier, pour l'accueil des étudiants étrangers, a été très apprécié par les étudiants et la DAIE. Des associations seront invitées à organiser des Retours du Jeudi, ce qui leur permettra de récolter de l'argent sur les bénéfiques et de financer une partie de leurs activités.

Laurent de MONNERON demande si le premier week-end d'intégration a bien réuni les 200 étudiants escomptés.

Jean-François BRUNET répond que seulement une cinquantaine d'étudiants sont partis, mais que cela a suffi pour remplir le car. Le problème est que ce week-end a été organisé tôt dans l'année, avant même la première soirée. Mais il n'était pas possible de réserver l'hôtel à une autre date. Les étudiants ont été très contents de leur week-end.

James Mc CEARNEY a l'impression que le président du BDE n'a pas parlé de la Journée Dédicaces.

Jean-François BRUNET répond qu'il a indiqué qu'elle serait organisée en partenariat avec le BDA. Ce dernier travaille activement dessus. Les écrivains ont répondu aux invitations et tout devrait bien se passer. L'événement sera plus réduit en termes de temps et de nombre d'écrivains invités, pour éviter la dispersion qu'il y avait eu l'année précédente.

James Mc CEARNEY demande quels sont les critères de choix des écrivains. La Journée Dédicaces a lieu en pleine saison des journées du livre et de différents festivals littéraires. Ces dernières années, la politique suivie par la Journée Dédicaces n'était pas lisible. Il était assez difficile de comprendre pourquoi certains auteurs y étaient et d'autres non, alors que certains auteurs absents avaient une forte association avec Sciences Po.

Jean-François BRUNET répond que c'est le BDA qui a pris en charge la sélection des auteurs. Il souhaitait que la Journée Dédicaces soit plus ambitieuse, qu'elle ne se limite pas à accueillir des écrivains qui n'auraient de l'audience qu'à Sciences Po, mais qu'elle soit un événement ayant un écho à l'extérieur de Sciences Po.

Frank BARON demande si le BDE ne craint pas une certaine politisation du Comité d'honneur.

Jean-François BRUNET répond que le BDE a fait attention lors de la sélection des personnes susceptibles d'en faire partie. Les membres n'ont pas été sélectionnés en fonction de leur position politique, mais plutôt de leur réussite personnelle et professionnelle.

Frank BARON pose la même question pour le nom de baptême de promotion.

Jean-François BRUNET répond que ce projet vise à renforcer l'esprit d'école à Sciences Po. Cela permettrait d'associer une promotion à un nom. Les membres du comité d'honneur et de parrainage ont estimé que c'était une très bonne idée, à condition de faire attention à ne pas politiser l'adoption d'un nom. Le BDE pense mettre en place une procédure de vote auprès des étudiants, afin de choisir la personnalité la plus consensuelle possible.

Frank BARON fait remarquer que ce n'est pas le cas de personnalités comme Paul Bremer et Dominique de Villepin. Ces choix pourraient être contestés.

Jean-François BRUNET répond qu'une personnalité comme Paul Bremer a plutôt été choisie avec humour. Quoiqu'il en soit, puisque les étudiants voteront, le résultat devrait être plutôt consensuel.

Arnaud ROHMER demande si c'est uniquement le BDE qui établit la liste des noms.

Jean-François BRUNET répond que c'est bien le BDE qui présentera une liste dans laquelle les étudiants feront leur choix.

Arnaud ROHMER demande si le BDE consultera les étudiants avant d'établir cette liste.

Jean-François BRUNET répond que cela sera fait de manière informelle.

Stéphane AUZANNEAU souligne que ce baptême de promotion n'aura de sens que s'il est pérennisé. Il faudra donc que la direction soit impliquée à un moment ou un autre.

Jean-François BRUNET confirme que la direction sera associée à ce choix de nom de promotion. Cela devrait être accompagné d'une formalisation de la remise des diplômes, ce sur quoi le BDE souhaite travailler avec la direction. Le BDE contactera la direction vers le mois de novembre pour traiter ces questions.

Xavier BRUNSCHVIG fait remarquer que le comité d'honneur et de parrainage est composé de personnalités très prestigieuses. Il est important de faire très attention. Lorsqu'une personnalité comme Boutros Boutros-Ghali est membre du comité d'honneur, il y a un certain nombre de précautions à prendre, d'égards, d'attention au sérieux et à la fiabilité des informations qui lui seront transmises. Dans ses relations avec les membres du comité d'honneur, le BDE, en tant que représentant des étudiants, engagera l'image de l'école.

Arnaud ROHMER demande combien d'étudiants sont attendus à la soirée d'intégration.

Jean-François BRUNET répond qu'ils devraient être 900.

Arnaud ROHMER signale qu'à la page 2 du programme du BDE, il est indiqué que 2500 élèves sont attendus.

Jean-François BRUNET répond que c'est une erreur. La salle ne permettrait pas d'accueillir 2500 personnes.

Arnaud ROHMER demande si un service d'ordre est prévu pour ne pas dépasser la capacité de la salle.

Jean-François BRUNET répond que les normes de sécurité sont respectées. Le nombre de tickets vendus ne peut dépasser cette capacité.

IV. AUDITION DE SCIENCES PO CONSEIL (QUITUS ET NOUVEAU PROGRAMME)

a) Exposé

Matthieu RINGOT, secrétaire général de Sciences Po Conseil, présente le bilan moral et financier de l'association. Il rappelle dans quel contexte l'équipe actuelle est entrée en fonction en juillet 2003. Au cours du deuxième semestre 2002-2003, le personnel de l'association a été quasiment limité à son président, ce qui a entraîné de gros problèmes au niveau de la transmission des informations et des factures à honorer. Il a donc été difficile de préparer les documents présentés à la Commission paritaire et d'effectuer un bilan de l'activité de l'association pour l'année passée. Au premier semestre, lorsque les fondateurs de l'association étaient toujours là, il y a eu un chiffre d'affaires de 5000 euros sur la période août 2002-janvier 2003. De février à juillet 2003, sous la présidence de l'ancien président, Pierre Mazzone, il a été de 20 000 euros. Les missions réalisées l'ont été avec des partenaires variés : à la fois avec des entreprises comme Siemens ou L'Oréal, une institution culturelle comme le Centre Georges Pompidou et une administration comme le ministère des Finances. Sur les huit derniers mois, 45 étudiants ont travaillé pour Sciences Po Conseil. Seulement 10 % des missions ont été réalisées par des membres du bureau de l'association, ce qui montre une volonté claire de redistribuer le produit des contrats obtenus par l'association. En ce qui concerne la transmission des factures, il y a eu quelques difficultés. Les responsables actuels de l'association ont établi une situation comptable au 30 juin 2003 selon les comptes qui avaient été laissés en l'état. C'est pourquoi Sciences Po Conseil a préféré présenter un document séparé qui est assez brut, mais qui montre les comptes tels qu'ils ont été laissés par l'équipe précédente. Parallèlement à cela, l'association a tenté d'établir, en fonction des factures restantes et des dépenses à engager, un solde prévisionnel des comptes de l'association, notamment en fonction des recettes restant à percevoir et des rémunérations qui devront être versées aux étudiants. Certains d'entre eux, qui auraient dû être payés en juillet 2003, n'ont été payés que fin septembre en raison d'une mauvaise transmission de l'information.

Matthieu Ringot, s'appuyant sur ce qui lui a été dit par Pierre Mazzone, présente un bilan rapide de l'action de l'association en 2002-2003. Parmi les points positifs, Sciences Po Conseil a obtenu des missions dans des secteurs variés, qui correspondent le plus possible aux majeures proposées à Sciences Po, afin de permettre aux étudiants de travailler sur des questions qu'ils connaissent. Pierre Mazzone, qui a une formation comptable, a établi une comptabilité rigoureuse. Parmi les points négatifs, la communication à l'égard des étudiants de Sciences Po a fait défaut. Il y a eu des retours parmi les étudiants sur l'existence de problèmes de paiement des missions, ce qui n'a pas aidé l'image de l'association. En outre, la politique de pôles qui avait été mise en place de manière ambitieuse par l'équipe précédente n'a pu être menée, les effectifs de Sciences Po Conseil s'étant considérablement réduits au 2nd semestre de l'année dernière. La nouvelle équipe tentera d'améliorer cela. Matthieu Ringot propose de répondre aux questions sur les comptes de l'association avant de présenter le programme de la nouvelle équipe.

b) Questions et observations

Marie-Christine LABROUSSE estime que les comptes sont bien présentés. C'est la première fois qu'ils le sont sous forme de plan comptable général.

Matthieu RINGOT répond que c'est dû à la formation de comptable de l'ancien président. Pour les projections comptables, la nouvelle équipe n'avait pas cette compétence. La trésorière de l'association était en stage jusqu'à la fin du mois.

Marie-Christine LABROUSSE souligne que pour expliquer la gestion, il faudra retravailler les chiffres comptables pour les présenter par type d'actions ou par missions.

Matthieu RINGOT répond que c'est ce qui a manqué. Il aurait souhaité présenter les comptes par opération, avec le produit dégagé par chaque mission et le pourcentage redistribué aux étudiants. L'équipe précédente a fait des choses intéressantes sur le fond, mais l'équipe actuelle, qui a préparé le bilan, n'est pas en mesure de les retranscrire parfaitement.

Marie-Christine LABROUSSE constate qu'il n'y a pas de produits constatés d'avance.

Matthieu RINGOT répond qu'après la date où ces comptes ont été arrêtés, Sciences Po Conseil a obtenu une mission supplémentaire qui est mentionnée dans les recettes à percevoir dans le document sur les projections comptables. Il s'agit d'une mission réalisées en juillet pour L'Oréal. Les comptes ont été arrêtés au 30 juin, date de la fin du mandat de l'ancienne équipe.

Gilles Le CHATELIER s'étonne du procédé qui consiste à demander quitus pour la gestion d'une association en l'absence des responsables de l'association pour l'année concernée. Les membres de la Commission paritaire sont dans l'impossibilité d'interroger l'ancienne équipe sur la manière dont elle a géré Sciences Po Conseil. Il ignore si cela doit aller jusqu'au refus de donner quitus de la gestion, mais ce procédé est plutôt absurde. La procédure normale consiste à donner quitus à l'ancienne équipe et à écouter la nouvelle équipe sur son programme. Or seule la nouvelle équipe est présente. Le document remis aux membres de la Commission paritaire montre qu'en septembre 2003, tous les actes de passation entre l'ancienne et la nouvelle équipe se sont déroulés en l'absence des anciens.

Adrien HIVERT de TERMONT explique que l'ensemble de l'ancienne équipe est à l'étranger.

Gilles Le CHATELIER comprend cela, mais souligne qu'un minimum de transition est nécessaire. On présente aujourd'hui à la Commission paritaire un exercice purement virtuel.

Adrien HIVERT de TERMONT est d'accord. Il a passé les trois premières semaines de juillet à venir régulièrement à Sciences Po, mais il lui a été impossible de rencontrer le président ou d'obtenir un numéro de téléphone. Le seul contact s'est fait par mail. La nouvelle équipe a souligné ce problème dans le bilan moral. Elle a payé ce matin un étudiant qui avait effectué une mission en mai. L'association a été mise en demeure par les impôts parce que l'ancien président est parti en Suisse avec le carnet de chèques de l'association, considérant qu'il paierait depuis la Suisse. Mais la nouvelle équipe n'a jamais eu de chèques quand elle les a demandés. Elle a donc dû aller à la banque redemander un carnet de chèques et faire annuler les précédents. Le problème vis-à-vis des impôts a été réglé, mais cela a pris du temps et il y a eu des pénalités. Cette situation n'est pas normale.

Gilles Le CHATELIER souligne qu'il est délicat de donner quitus à une équipe pour une gestion sur laquelle elle n'a pas fait de rapport, alors même qu'elle n'est pas là pour la défendre.

Adrien HIVERT de TERMONT ou Matthieu RINGOT répond que l'ancien président a reçu un mail lui annonçant l'audition de Sciences Po Conseil devant la Commission paritaire. On lui a demandé de réaliser un bilan moral et financier de l'année passée. Il a simplement répondu que la nouvelle équipe devrait retrouver les papiers et s'en occuper.

Xavier BRUNSCHVICG demande quel est le nom de l'ancien président.

Matthieu RINGOT répond qu'il s'agit de Pierre Mazzone.

Xavier BRUNSCHVICG a l'impression que ce genre de problèmes est récurrent pour Sciences Po Conseil. Chaque année, une nouvelle équipe arrive avec de bonnes résolutions et la certitude qu'il y aura un véritable passage de relais, mais les mêmes problèmes se présentent. On sait bien que l'année à l'étranger est une césure et qu'il y a une difficulté pour la vie associative à assurer la pérennité des activités. En tant qu'association permanente, Sciences Po Conseil a une convention avec la FNSP. Quand les conventions sont renouvelées, la direction insiste toujours sur l'élément extrêmement important qu'est la continuité. Mais on constate que cela ne fonctionne pas.

Marie-Christine LABROUSSE souligne que la continuité est encore plus importante pour une association comme celle-ci, qui remplit des missions pour des tiers.

Adrien HIVERT de TERMONT est d'accord sur le fait que l'association a des obligations face à ses clients et qu'elle doit les respecter. La nouvelle équipe a tenté de reprendre ce qui était en cours du mieux qu'elle a pu. Les derniers problèmes sont en train d'être réglés et l'équipe devrait pouvoir passer à sa propre activité.

Matthieu RINGOT explique qu'il y a eu autant de problèmes parce qu'à la fin de l'année universitaire, l'ancien président s'est retrouvé isolé. Les étudiants de Sciences Po préfèrent s'engager dans des associations à but humanitaire, politique ou culturel. Sciences Po Conseil se rapproche d'une

junior entreprise, ce qui n'attire pas forcément les étudiants. Même ceux qui souhaitent se tourner plus tard vers l'entreprise n'ont pas forcément la volonté de s'impliquer dans une junior entreprise.

Gilles Le CHATELIER fait remarquer que si ceux qui s'occupent de la junior entreprise de Sciences Po n'ont pas l'habitude de rendre des comptes, on n'ose pas imaginer ce que cela donnera plus tard. Il est choquant que l'équipe précédente ne soit pas là pour présenter un bilan.

Arnaud ROHMER ajoute qu'à la dernière réunion de la Commission paritaire, l'AS, lors de son audition, n'avait remis le document comptable qu'en séance. Le vote du quitus financier a donc été repoussé à la séance d'aujourd'hui afin d'avoir le temps d'examiner les documents. La Commission paritaire peut bien comprendre toutes les raisons qui amènent l'association à présenter un bilan incomplet, mais elle ne peut voter un quitus sur de simples intentions et des projections de règlements de problèmes. Il demande si un membre de la Commission paritaire accepterait de faire ce que Madame Labrousse a fait pour l'AS pendant l'été, en aidant Sciences Po Conseil à préparer un bilan.

Xavier BRUNSCHVIGC répond qu'il faut d'abord que l'ancien président transmette des documents substantiels.

James Mc CEARNEY comprend cela. Mais il ne souhaite pas qu'un vote émis ce soir puisse handicaper la nouvelle équipe dans sa volonté de remettre l'association sur pied. Il propose de repousser le vote sur le quitus à une séance ultérieure, quand il y aura davantage d'informations.

Arnaud ROHMER pense que c'est souhaitable, au moins pour le quitus financier.

Gilles Le CHATELIER estime que s'il faut ajourner le quitus, il est préférable de l'ajourner en bloc et de ne pas séparer le quitus moral du quitus financier.

Stéphane AUZANNEAU demande à la nouvelle équipe, au cas où le quitus serait repoussé, si elle sera capable de fournir l'information d'ici quelque temps.

Adrien HIVERT de TERMONT répond que l'information doit venir de l'ancien président. Il faut qu'il accepte de le faire. Lorsque la nouvelle équipe lui a demandé de préparer un bilan, il l'a chargée de le faire à sa place. La nouvelle équipe a agi dans la continuité de l'équipe précédente, mais elle est pénalisée. Elle est en train de terminer pour le Centre Pompidou une mission débutée en février dernier. Ce n'est pas à la nouvelle équipe de présenter le bilan de l'année dernière, mais si elle ne peut pas le faire, elle sera dans l'impossibilité de travailler, alors que de nouveaux clients attendent.

Xavier BRUNSCHVIGC pense qu'une intervention formelle de la direction auprès de l'ancien président pourrait avoir plus d'effet.

Arnaud ROHMER propose de reporter à la prochaine séance le vote sur le quitus et la présentation du programme de la nouvelle équipe.

Xavier BRUNSCHVIGC demande si, à terme, Sciences Po Conseil ne pourrait pas envisager un rapprochement avec une association qui lui donnerait plus de pérennité, par exemple le BDE. En outre, cela permettrait à l'association d'avoir une meilleure pénétration vis-à-vis des étudiants.

Adrien HIVERT de TERMONT répond que la nouvelle équipe a réfléchi à la question. Elle souhaite établir des liens avec Sciences Po Avenir, qui travaille avec les entreprises. Par ailleurs, un étudiant de 5^{ème} année a proposé de monter une structure qui s'appellerait Sciences Po recrutement pour conseiller les élèves, leur donner des méthodes de présentation de CV et de préparation d'entretiens. Cet étudiant souhaite que cette structure travaille en collaboration avec Sciences Po Avenir.

V. PROCESSUS ET CALENDRIER DE LA RECONNAISSANCE DES GROUPEMENTS

a) Exposé

Xavier BRUNSCHVICG indique que la procédure de reconnaissance en ligne, qui a eu lieu pour la troisième fois cette année, est maintenant installée. Elle s'était très bien déroulée en 2002 et cette année, elle sera terminée avec deux semaines d'avance par rapport à l'année précédente. D'année en année, les associations sont reconnues le plus tôt possible, ce qui leur permet d'avoir un exercice correspondant au mieux à l'année universitaire. La prochaine séance de la Commission paritaire, le 3 novembre, sera consacrée à la reconnaissance des associations. Pour la première fois cette année, on a limité à 65 le nombre de soutiens pouvant être recueillis par une association. Il s'agit de soutiens et non de votes. A partir du moment où une association a obtenu 60 soutiens, elle est reconnue. Il n'y a donc pas lieu d'entrer dans une logique de hiérarchie entre les associations en fonction du nombre de soutiens obtenus. A la demande des associations et du groupe de travail qui s'est réuni sur la question, le nombre maximum de soutiens a été limité. Cela évite non seulement de créer des hiérarchies, mais aussi de dilapider des soutiens. Il ajoute que pour sécuriser la procédure, on demande aux étudiants d'utiliser leur mot de passe de messagerie. Pour soutenir une association, il faut donc revalider son adresse électronique, ce qui implique de mettre à jour un certain nombre de paramètres.

b) Questions et observations

Laurent de MONNERON est satisfait de voir que la procédure aura lieu encore plus tôt cette année. En revanche, il se demande si la limitation du nombre de soutiens ne risque pas d'entraîner une baisse de la participation. Un étudiant constatant que les associations qu'il voulait soutenir ont obtenu le maximum de soutiens ne se tournera pas forcément vers d'autres associations. Par ailleurs, il demande si la limite de 40 associations reconnue sera maintenue.

Xavier BRUNSCHVICG répond que cette limite est prévue par le règlement des libertés politiques et syndicales à Sciences Po. Comme chaque année, la Commission paritaire examinera les exceptions éventuelles.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2003

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VII. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Arnaud ROHMER indique que des étudiants ont décidé de créer une association, le Bureau des Arts, dont ils souhaitent qu'elle ait le statut d'association permanente. Il demande s'ils ont contacté la direction.

Xavier BRUNSCHVICG répond qu'ils sont venus le voir et ont demandé s'il était possible d'obtenir un statut d'association permanente. Il rappelle le contexte actuel. Il y a aujourd'hui de nombreuses associations à vocation culturelle ou artistique à Sciences Po. Il en résulte parfois un certain éclatement. Cette initiative devrait permettre de fédérer des associations qui ont parfois des vocations complémentaires et d'atteindre une taille critique suffisante pour avoir plus de visibilité et développer des partenariats intéressants pour les étudiants. Cette taille critique réglerait également les problèmes de régularité des activités et de pérennité des associations. Le BDA souhaite s'impliquer tout particulièrement dans l'organisation de la Journée Dédicaces et de la Semaine des Arts, en partenariat avec le BDE. Xavier Brunschvicg a le sentiment d'une réelle attente de la part des étudiants. Une véritable équipe s'est mise en place. Elle a à son actif un certain nombre de réalisations, notamment une *newsletter*, et a déjà plus de 120 adhérents. Ce projet d'association devrait être examiné par le groupe de travail sur la vie associative avant d'être présenté devant la Commission paritaire. Les

responsables ont demandé s'il était possible d'avoir directement un statut d'association permanente. Il leur a été proposé d'être candidat à la reconnaissance, comme n'importe quelle association, puis de présenter leur projet à la Commission paritaire. Si celle-ci en est d'accord, il sera possible d'établir une convention d'association permanente.

Stéphane AUZANNEAU demande si le BDA va fusionner plusieurs associations culturelles existantes ou si des associations comme Théâtreac ou Fugue en tête continueront à exister.

Xavier BRUNSCHVICG répond que les associations feront ce qu'elles veulent. Il s'agit de réunir différentes associations au sein du BDA. Ce projet est soutenu par des associations comme Fugue en tête, les Lettres perçantes et Théâtreac, qui veulent se réunir dans une structure commune. Mais ce BDA n'aura pas un monopole de la vie culturelle. D'autres associations culturelles pourront se créer.

Stéphane AUZANNEAU souligne qu'il est important que cette association puisse bien expliquer son projet, d'abord devant le groupe de travail sur la vie associative, puis devant la Commission paritaire. Elle doit pouvoir donner des garanties que le projet aura une réelle pérennité.

Marie-Christine LABROUSSE demande quelles différences en termes de gestion entraîne le statut d'association permanente.

Xavier BRUNSCHVICG répond qu'une convention est signée entre la FNSP et l'association en question, qui a l'obligation de venir présenter un rapport moral et financier à la Commission paritaire une fois par an. En dehors de cela, une grande latitude est donnée à l'association. Elle peut obtenir un local. Ce n'est pas le cas pour le Ciné-Club, mais le BDA souhaiterait en avoir un. L'association peut également recevoir des subventions en fonction de ses projets.

Arnaud ROHMER ajoute que les actions récurrentes sont plus facilement financées par une subvention de la FNSP que par le budget associatif.

Marie-Christine LABROUSSE demande quelles sont les associations permanentes.

Xavier BRUNSCHVICG répond qu'il y en a quatre : le BDE, l'AS, le Ciné-Club et Sciences Po Conseil. Les subventions sont soumises chaque année à l'appréciation du Conseil d'Administration de la FNSP. Celui-ci les reconduit normalement, la FNSP ayant un certain engagement moral vis-à-vis des associations permanentes. Il faudra se poser la question de savoir si on accordera ou non des subventions au BDA. Aujourd'hui, le BDE perçoit 3000 euros au titre de l'organisation de la Semaine des Arts. Si c'est le BDA qui est en charge de la Semaine des Arts, cela entraînera une modification de la convention passée avec le BDE. C'est pourquoi il était souhaitable d'avoir l'accord du président du BDE avant de poursuivre cette démarche.

James Mc CEARNEY demande quelle procédure ont suivi les quatre associations permanentes existant aujourd'hui pour avoir ce statut.

Xavier BRUNSCHVICG répond qu'il l'ignore.

Stéphane AUZANNEAU pense qu'il est nécessaire de préciser comment les choses doivent se faire. L'un des aspects d'un accord qui aboutit à une association permanente est de formaliser certaines choses dès le départ. Le module « pack asso » rappelle justement les grands éléments sur lesquels il faut réfléchir.

Xavier BRUNSCHVICG souligne que la Commission paritaire est compétente pour tout ce qui concerne la vie associative. Il est donc logique qu'elle ait un pouvoir de décision sur cette question. Mais la convention étant passée entre la FNSP et l'association, il ignore qui doit légalement prendre la décision.

James Mc CEARNEY croit comprendre que la Commission paritaire devra inventer une jurisprudence sur la question, puisque personne ne sait comment les autres associations sont devenues permanentes.

Arnaud ROHMER souhaite soumettre à la Commission paritaire un projet de motion, qu'il lit : « considérant que les conditions de concertation concernant la réforme des droits de scolarité n'ont pas permis de prendre en compte les questions et aspirations légitimes des représentants étudiants, attendu que la majorité des étudiants s'interroge légitimement sur les fondements et les conséquences

de cette réforme, attendu que le souhait d'un large débat sur l'avenir de Sciences Po rencontre l'assentiment d'une large majorité des représentants étudiants et des étudiants eux-mêmes, considérant que cette réforme soulève de nombreuses questions parallèles mais pourtant essentielles pour l'avenir de Sciences Po concernant sa politique de formation, son statut, son recrutement et son positionnement dans l'enseignement supérieur, la Commission paritaire demande la suspension de la réforme des droits de scolarité dans l'attente d'un large débat institutionnalisé sur l'avenir de Sciences Po. Ce débat, qui s'étalerait de novembre 2003 à mars 2004, aurait vocation à discuter de toutes les questions fondamentales pour l'avenir de Sciences Po : statut, financement, politique de formation, recrutement, positionnement dans l'enseignement supérieur et démocratie interne. Afin que ce débat associe l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire de Sciences Po, la Commission paritaire propose que des ateliers de réflexion ouverts à tous soient organisés sur chacune de ces questions. Chacun de ces ateliers se fixera un programme de travail : élaboration d'un diagnostic partagé de la situation, pistes de réforme et approbation de propositions. A l'issue de ce débat, un ensemble de résolutions seraient soumises aux étudiants par référendum pour avis, puis au Conseil de Direction de l'IEP pour décision. »

Gilles Le CHATELIER fait remarquer qu'il est 19h 42, que la séance doit bientôt se terminer et qu'il est tard pour aborder des questions aussi fondamentales.

Arnaud ROHMER répond que c'est une motion visant simplement à ouvrir le débat.

Gilles Le CHATELIER souligne qu'il est problématique d'ouvrir un débat en fin de réunion.

Arnaud ROHMER demande si cette motion pourra être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Commission paritaire.

Xavier BRUNSCHVIG est un peu déçu. La direction fait tout pour avoir un dialogue constructif avec les étudiants, notamment à travers des groupes de travail. Pour élaborer cette réforme, les étudiants ont été énormément consultés et associés à la prise de décision avec le plus grand respect. Ce n'est pas faire preuve de respect que de vouloir faire adopter en toute fin de séance une motion qui n'a été lue par personne et qui n'est même pas rédigée à l'attention des membres de la Commission paritaire. Le débat mérite mieux que ce genre de procédé.

Arnaud ROHMER propose de demander à la direction d'inscrire cette motion à l'ordre du jour de la prochaine Commission paritaire.

La séance est levée à 19 h 45.